NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2510047 - Baie de Seine occidentale

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 9
6. GESTION DU SITE 9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR2510047

1.3 Appellation du site

Baie de Seine occidentale

1.4 Date de compilation

31/01/1990

1.5 Date d'actualisation

30/09/2008

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Basse-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/01/2005

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000019728515

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,09583°

Latitude : 49,49944°

2.2 Superficie totale

44488 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

100%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
25	Basse-Normandie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
50	Manche	0 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
50507	SAINT-MARCOUF

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A001	*Gavia stellata*	w		50	i	P		B			
B	A001	*Gavia stellata*	c			i	P		B			
B	A002	*Gavia arctica*	w		30	i	P		B			
B	A003	*Gavia immer*	w			i	P					
B	A005	*Podiceps cristatus*	w	10	100	i	P					
B	A005	*Podiceps cristatus*	c			i	P					
B	A007	*Podiceps auritus*	w	50		i	P		B			
B	A009	*Fulmarus glacialis*	c			i	P		C			
B	A016	*Morus bassanus*	c		600	i	P					

B	A017	*Phalacrocorax carbo*	w	300	350	i	P		B			
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	r	406	600	p	P		B			
B	A018	*Phalacrocorax aristotelis*	w	670	970	i	P		C			
B	A018	*Phalacrocorax aristotelis*	r	44	45	p	P		C			
B	A018	*Phalacrocorax aristotelis*	c	500	500	i	P		C			
B	A026	*Egretta garzetta*	r	62	85	p	P		C			
B	A048	*Tadorna tadorna*	w	400	600	i	P		C			
B	A048	*Tadorna tadorna*	r	4	4	p	P		C			
B	A063	*Somateria mollissima*	w	20	600	i	P		A			
B	A063	*Somateria mollissima*	r			i	P		A			
B	A063	*Somateria mollissima*	c	100	100	i	P		A			
B	A065	*Melanitta nigra*	w	500	500	i	P		C			
B	A065	*Melanitta nigra*	c			i	P		C			
B	A069	*Mergus serrator*	w			i	P					
B	A069	*Mergus serrator*	c			i	P					
B	A148	*Calidris maritima*	w	4	28	i	P		B			
B	A148	*Calidris maritima*	c	20	40	i	P		B			
B	A169	*Arenaria interpres*	w	60	200	i	P		B			
B	A176	*Larus melanocephalus*	w	130		i	P		B			
B	A176	*Larus melanocephalus*	c	800		i	P		B			
B	A184	*Larus argentatus*	w	1500	18000	i	P		B			
B	A184	*Larus argentatus*	r	1880	2154	p	P		B			
B	A187	*Larus marinus*	w	500	540	i	P		A			

B	A187	*Larus marinus*	r	231	400	p	P		A			
B	A188	*Rissa tridactyla*	c	1000	2000	i	P		C			
B	A193	*Sterna hirundo*	c			i	P					
B	A194	*Sterna paradisaea*	c			i	P					
B	A197	*Chlidonias niger*	c			i	P					
B	A199	*Uria aalge*	w	1200	1200	i	P		B			
B	A199	*Uria aalge*	c			i	P		B			
B	A200	*Alca torda*	w	2500	2500	i	P		A			
B	A862	*Hydrocoloeus minutus*	w		17	i	P		C			
B	A862	*Hydrocoloeus minutus*	c	100	250	i	P		C			
B	A863	*Thalasseus sandvicensis*	c			i	P					
B	A885	*Sternula albifrons*	c			i	P					

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	99 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %

Autres caractéristiques du site

Bien qu'au point 2.5, la superficie marine (non couverte par une région NUTS) indiquée est de 100%, il existe en fait une petite partie terrestre, correspondant aux îles Saint Marcouf. Cette partie terrestre représente environ 0,001% de la surface du site.

Vulnérabilité
: Dérangements dus à des débarquements intempestifs de plaisanciers limités car les digues et remparts sont endommagés par les tempêtes (l'accostage et le débarquement sont donc plus difficiles. Une hypothèse concernant le dérangement des oiseaux en période d'envol des jeunes, période vitale pour les jeunes individus et donc pour la survie de l'espèce, a été émise. Des études complémentaires seront nécessaires et devront être réalisées dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en oeuvre du document d'objectifs.

Zone marine au large des îles Saint-Marcouf :
S'agissant d'un site proche de la côte, un certain nombre d'activités anthropiques s'y exercent (pêche professionnelle et de loisirs, activités portuaires, sports nautiques, zone d'abri pour les navires
) qu'il conviendra d'identifier plus finement dès la phase de gestion. Leurs effets sur la conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire, qu'ils soient positifs, négatifs ou neutres, restent à apprécier par l'amélioration des connaissances dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en #uvre du document d'objectifs du site ou de l'évaluation des incidences des éventuels projets à venir.

4.2 Qualité et importance

Zone marine au large des îles Saint-Marcouf :
L'intérêt écologique majeur du site "Baie de Seine occidentale DO", qui justifie sa désignation dans le réseau Natura 2000, est lié à la présence d'oiseaux marins d'intérêt communautaire en grand nombre, migrateurs pour l'essentiel ou visés dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.
Espèces nicheuses :
De nombreuses espèces sont présentes l'été, lors de leur période de nidification. Toutefois, la zone marine ne constitue pas une zone de nidification. En contact direct avec des sites de nidification connus et faisant déjà l'objet d'une gestion durable, le site constitue en revanche une zone très fréquentée par ces espèces nicheuses, notamment pour l'alimentation.

En effet, plusieurs espèces qui nichent sur les îles Saint-Marcouf utilisent la zone en pêche, dont la plus importante colonie française de Grands Cormorans.
En 2006, on dénombre ainsi près de 600 couples nicheurs de Grands Cormorans, 44 couples de Cormorans huppés, et près de 400 couples de Goélands marins.
Les falaises calcaires du Bessin occidental abritent également des colonies de reproduction importantes d'oiseaux marins telles que les Mouettes tridactyles (entre 1000 et 2000 couples à Saint-Pierre-du-Mont) et plusieurs dizaines de couples de Pétrels fulmars qui se nourrissent en mer.

Espèces en migration, en estivage ou en hivernage :
Certains oiseaux peuvent fréquenter ce territoire lors d'une étape migratoire, mais l'intérêt principal consiste en la présence d'un certain nombre d'espèces qui y hivernent, avant de rejoindre leur zone de nidification plus au nord au printemps.
On relève la présence, en hivernage et estivage, d'un certain nombre d'Eiders à duvet (200 individus en 2006).
De même, on observe en hiver le Grèbe esclavon, quelques Grèbes jougris, des Plongeons catmarin voire arctique, des alcidés dont le Guillemot de Troïl et le Pingouin torda, des Harles huppés en nombre. Quelques dizaines de Fuligules milouinans hivernent parfois dans ce secteur ; le Grand Labbe y est également présent en petit nombre.
Les Mouettes rieuse et mélanocéphale et les Goélands cendré, argenté et marin y sont aussi présents en hivernage avec de très gros effectifs (jusqu'à 30 000 individus).

Le site est également une zone majeure d'escale migratoire pour un grand nombre d'espèces dont le Fou de Bassan, les Sternes caugek, pierregarin et naine, les Mouettes pygmée et mélanocéphale, la Guifette noire.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d’azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d’acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l’intérieur du site, O = à l’extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine de l'état	%
Domaine public maritime	99,99 %
Eaux territoriales	%

4.5 Documentation

- Braillon B., 1981 - Statut actuel des oiseaux marins nicheurs en Basse-Normandie, recensement 1979 - N° 23 de la revue Le Grand Cormoran - Groupe Ornithologique Normand.

- Debout G & al., GONm, juillet 2000 - Bilan de ZPS bas-normandes : Baie du Mont Saint-Michel, Iles Saint-Marcouf, Falaises du Bessin, Littoral augeron. DIREN de Basse-Normandie. p 15-26.

- Debout G, GONm, décembre 2000 - Bilan de ZPS bas-normandes : Littoral augeron, Falaises du Bessin, Iles Saint-Marcouf, Iles Chausey, Baie du Mont Saint-Michel - septembre 1999 à août 2000. DIREN de Basse-Normandie. p 10-13.

- Debout G, GONm, décembre 2001 - Bilan de ZPS bas-normandes : Littoral augeron, Baie d'orne, Falaises du Bessin, Iles Saint-Marcouf, Havre de Sienne, Iles Chausey, Baie du Mont Saint-Michel - septembre 2000 à août 2001. DIREN de Basse-Normandie. p 12-14.

- Groupe Ornithologique Normand - Impact écologique du réaménagement et de la fréquentation touristique des Iles saint-Marcouf / DRAE de Basse-Normandie.

- GONm, février 2000 - La ZPS des îles Saint-Marcouf - Bilan et perspectives. DIREN de Basse-Normandie, 24 p.

- GONm, janvier 2008 - Proposition pour une extension vers le nord du site Natura 2000 en mer " Baie de Seine occidentale " (Directive Oiseaux) - Rade de Saint-Vaast-la-Hougue. 9 p.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	97 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	3 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

Liste des codes désignations non reportés dans le nouveau FSD :
Code Designation : FR33 ; Couverture : 1
Extension en mer de la Zone de Protection Spéciale n°FR2510047 " Iles Saint-Marcouf " désignée par arrêté ministériel du 6 janvier 2005.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Préfecture de la Manche Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord Groupe Ornithologique Normand (gestion réserve libre) Muséum National d'Histoire Naturelle

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[] Oui

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[X] Non

6.3 Mesures de conservation

Suivi ornithologique des populations d'oiseaux nicheurs par le GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND

Un comité de pilotage conjointement mis en place par le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le Préfet de la Manche réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles et de loisirs nautiques. Ce comité aura pour rôle de participer à la préparation du document d'objectifs qui devra définir les préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces d'oiseaux marins d'intérêt communautaire concernés.
Après un diagnostic écologique du site et des différentes activités s'y exerçant, des mesures seront proposées au regard des enjeux de conservation durable des oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié la proposition du site Natura 2000, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales ou locales. Pour ce faire, le comité de pilotage et l'opérateur local en charge de la rédaction du document d'objectifs pourront utilement s'appuyer sur les références technico-économiques pour les mesures de gestion des sites Natura 2000 en milieu marin concernant les activités de pêche, d'aquaculture et de plaisance (commande passée auprès de l'Agence des aires marines protégées).
S'agissant des différentes activités, plans, programmes, travaux ou projets d'aménagement, ils pourront avoir lieu au sein ou à proximité du site "Baie de Seine Occidentale DO " pour autant qu'ils ne s'exonèrent pas des objectifs de conservation du site. S'ils sont susceptibles d'affecter le site de façon notable, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, ils devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié le site. Dès lors, les porteurs de projets pourront s'appuyer sur les guides méthodologiques élaborés à l'échelon national :
- guide pour l'évaluation des incidences des projets d'extraction de granulats marins sur les sites Natura 2000 (en cours) ;
- guide sur l'évaluation des incidences des dragages des chenaux de navigation et des immersions sur l'état de conservation des sites Natura - GEODE / BCEOM, août 2007 - (volet calapge en site Natura 2000 marin en cours de rédaction) ;
- guide sur l'étude d'impact des projets éoliens (volet mer en cours de rédaction) ;
- guide sur l'évaluation des incidences des projets de création et d'extension de ports de plaisance et de sites de mouillages organisés (en cours).

Au sein du site, les activités de défense exercées sont en particulier :
- des missions opérationnelles de surveillance, de police, de défense ou de service public (sauvetage, assistance, lutte antipollution, etc.) par des navires ou des embarcations de la Marine nationale et de la gendarmerie maritime ;
- des missions de recherche et de neutralisation d'explosifs immergés en mer ou sur l'estran par des navires, des embarcations ou des plongeurs de la Marine nationale ;
- des missions opérationnelles et des patrouilles de surveillance, de police, de défense ou de service public par des aéronefs militaires sans restriction d'altitude ;
- des exercices et entraînements de navires de la Marine nationale ou de la gendarmerie maritime ;
- des exercices et entraînements d'aéronefs militaires (hélicoptères sans restriction d'altitude, avions à 500 pieds terre et 100 pieds mer minimum) ;
- des exercices et entraînements de plongeurs et de commandos de la Marine nationale (entraînements nautiques, aériens et terrestres) ;
- des exercices et entraînements des forces spéciales du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel (29), sans restriction de lieu ou de période : activités sous-marines, aériennes et de surface.

Une zone de tirs (D82) est en outre située à proximité du site (au Nord Est).
Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre du site sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique.
La pérennisation de l'ensemble des activités et des missions précitées (activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer) ne devra pas être remise en cause par la désignation du site.